

Bordeaux, le 16 mars 2020

Coronavirus : continuité de services pour les entreprises

Pour faire suite aux nouvelles annonces du Gouvernement visant à ralentir la propagation de l'épidémie, les services de la CCI Bordeaux Gironde sont en veille permanente en contact avec les services de l'Etat pour communiquer sur les différents dispositifs proposés et accompagner les entreprises impactées. Ce dispositif pourra évoluer en cas de confinement total.

Les services de la CCI Bordeaux Gironde resteront ouverts pour déposer des dossiers concernant la création, la transmission, les formalités... Aucun RDV « physique » ne pourra cependant être pris. L'ensemble des informations est également disponible via le site www.bordeauxgironde.cci.fr.

Possibilité également de joindre ses services ou poser les questions via la ligne unique 05 56 79 5000 ou par mail à l'adresse suivante : contact@bordeauxgironde.cci.fr.

Il est également fortement recommandé vu le nombre d'appels importants de laisser son numéro afin qu'un conseiller puisse rappeler.

En cas de « confinement total », les services devront alors fermer mais il sera toujours possible de contacter un conseiller par mail uniquement.

Enfin, pour mieux identifier au quotidien les principales difficultés rencontrées et mettre en œuvre de nouvelles mesures d'accompagnement, les chefs d'entreprise sont invités à répondre à l'enquête flash accessible sur bordeauxgironde.cci.fr